

RESTAURATION SCOLAIRE ACCUEIL PERISCOLAIRE – MERCREDIS RECREATIFS

INSCRIPTIONS 2022/2023

RESTAURATION SCOLAIRE - ACCUEIL PERISCOLAIRE

- Repas et accueil périscolaire matin - soir à réserver **via le portail famille** : <https://bassinpompey.portail-familles.net/> à partir du **mercredi 16 août 2022** (sous réserve que le dossier d'inscription 2022/2023 de l'enfant ait été enregistré au préalable en mairie)
- Réservation à faire **au plus tard le jeudi midi de la semaine précédente pour la semaine suivante** (voir règlements intérieurs)
Ex : pour inscrire votre enfant la semaine de la rentrée, soit le jeudi 1^{er} et le vendredi 2 septembre 2022, vous avez jusqu'au jeudi 25 août midi dernier délai.

Pour que votre enfant accède à ces services dès la rentrée de septembre, le **DOSSIER D'INSCRIPTION 2022/2023 est INDISPENSABLE.**

A compléter et signer, et à **rapporter en mairie AVEC TOUS LES JUSTIFICATIFS**, dès maintenant et **JUSQU'AU VENDREDI 15 JUILLET 2022 AU PLUS TARD**

Tout dossier incomplet sera automatiquement refusé

MERCREDIS RECREATIFS

- Inscription **en mairie à partir du mercredi 16 août 2022**
- Réservation à faire **au plus tard le jeudi de la semaine précédente avant midi, pour le mercredi suivant** (voir règlement intérieur)
- Paiement sur facture mensuelle

POUR TOUTE INFORMATION COMPLEMENTAIRE – POLE JEUNESSE AFFAIRES SCOLAIRES VILLE DE POMPEY

animation.mairie@pompey.fr

☎ 03.83.49.93.60

service-scolaire.mairie@pompey.fr

☎ 03.83.49.93.61

BORDEREAU DE DEPOT A JOINDRE AU DOSSIER

Pièces à fournir pour valider l'inscription de votre enfant

- Dossier d'inscription 2022/2023 complété et signé
- Attestation d'assurance scolaire
- Attestation de quotient familial de la CAF ou de la MSA
Sans ce document, le tarif correspondant à la tranche de revenus la plus élevée vous sera appliqué
- Mandat de prélèvement SEPA + R.I.B., si vous souhaitez adhérer au prélèvement automatique (attention : un mandat SEPA « restauration scolaire » et un mandat SEPA « accueil périscolaire »)
- Droits d'inscription : 5€/enfant ou 8€/ famille (chèque à l'ordre de « Régisseur CLSH », ou règlement en espèces lors du dépôt du dossier)

Par la constitution du présent dossier d'inscription, **vous autorisez automatiquement la collecte et le traitement de vos données personnelles au sein du logiciel Domino'Web** (logiciel de gestion des structures périscolaires et extrascolaires), et l'utilisation de votre adresse mail pour l'envoi de courriers. Si vous vous y opposez, il vous faut le signifier par écrit au pôle Jeunesse Affaires scolaires de la ville de POMPEY